Concours photo "Ma ruralité heureuse"

lundi 10 août 2020, par lpe

Du 10 juillet au 20 septembre, les 12 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de leur Union Régionale (URCAUE), valorisent la ruralité en Nouvelle-Aquitaine par un concours photo sur internet intitulé : « **Ma ruralité heureuse - vécue ou rêvée - en Nouvelle-Aquitaine** ».

Quel regard positif portez-vous sur la ruralité dans notre région ? Photographes amateurs, curieux, amoureux de la région ou simple visiteur de passage, faites-nous part de votre vision, partagez votre regard sur la ruralité de Nouvelle-Aquitaine.

La Nouvelle-Aquitaine jouit d'une diversité d'espaces ruraux peu souvent mis en valeur. Nous les traversons, nous y vivons, sans prendre le temps d'en observer les qualités.
Le concours photo « Ma ruralité heureuse » invite à observer, partager et mettre en lumière des paysages naturels ou bâtis, des situations ou encore initiatives participant à une ruralité heureuse qu'elle soit vécue ou rêvée.

Pour être éligible à ce concours, les participants doivent déposer 3 photos max. par personne sur la plate-forme de dépôt www.urcaue-na.fr à partir du vendredi 10 juillet jusqu'au dimanche 20 septembre 2020.

Pour participer, il est demandé de :
- prendre une photo de bonne qualité (3 000 X 4 000 pixels minimum) en Nouvelle-Aquitaine, avec le matériel de son choix (appareil photo et smartphone) sur le thème « Ma ruralité heureuse - vécue ou rêvée - en Nouvelle-Aquitaine » ;
- déposer 3 photos max. par participant sur la plate-forme www.urcaue-na.fr du vendredi 10 juillet 2020 au dimanche 20 septembre 2020 ;
- remplir le formulaire en complétant tous les champs obligatoires ;
- accepter les conditions du règlement.

Un jury composé d'élus, d'architecte, journaliste, photographe dans chaque département sélectionnera une série de photographies. Parmi elles, 5 photos seront soumises au vote d'un jury régional.
Les 3 lauréats du concours se verront attribuer un prix.
- 1er prix : 1 bon cadeau d'une valeur de 300 €
- 2e prix : un bon cadeau d'une valeur de 150€
- 3e prix : un bon cadeau d'une valeur de 100 €

A propos : Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont pour vocation de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et de l'environnement, à travers 4 missions : le conseil, la sensibilisation, la formation et l'information.